



26 % des immigrants affirment être souvent discriminés en France (étude)

PARIS, 9 déc. 2010 (APS) - Près de 14 % de l'ensemble des personnes résidant en France âgées de 18 à 50 ans déclarent avoir été victimes de discriminations quel que soit le motif ou la situation, au moment où 26 % des immigrants se sont déclarés le plus souvent discriminés, indique l'étude "Enquête sur la diversité des populations en France", rendue publique jeudi. Parmi les personnes immigrées, 26 % se déclarent discriminées, comme 24 % de leurs fils ou filles. Les immigrants et leurs enfants sont ainsi 2,5 fois plus nombreux à se déclarer discriminés (10 %) que le reste de la population.

Les immigrants d'origine maghrébine et leurs descendants sont ensuite les personnes qui s'estiment le plus souvent discriminées: 30 % des immigrants en provenance d'Algérie, 39 % de leurs descendants immédiats.

La même enquête indique par ailleurs que près de la moitié des personnes originaires d'Afrique noire et leurs enfants déclarent connaître le plus de discriminations (respectivement 47 et 49 %).

Les ultra-marins se sentent également souvent discriminés : 31 % des natifs d'un département d'Outre-mer estiment l'avoir été, 40 % parmi leurs fils ou filles.

Une analyse des facteurs influençant la probabilité de se déclarer discriminés montre que les femmes et les plus de 35 ans déclarent moins de discriminations que les hommes et les jeunes.

A l'opposé, le fait d'être au chômage, d'avoir suivi des études supérieures ou d'être musulman augmente les déclarations de discriminations.

La discrimination au logement est par ailleurs particulièrement ressentie par les immigrants d'Afrique subsaharienne et du Maghreb.

Ainsi l'accès au logement est toujours plus difficile pour les immigrants et leurs descendants notamment en raison des discriminations dont ils font l'objet.

L'indicateur de discrimination mobilisé dans l'enquête correspond à des "refus sans raison valable d'un logement" durant les cinq dernières années.

L'enquête révèle aussi que, 13% des immigrés et 9% de leurs descendants ont le sentiment d'avoir connu une discrimination au logement et parmi eux, 70% des immigrés et 53% de leurs descendants invoquent la couleur de peau ou l'origine comme un des motifs de leur discrimination.

Les discriminations fondées sur l'origine réelle ou supposée et sur la couleur de peau ne recouvrent pas exactement les mêmes expériences que le racisme, même si elles prennent place dans un contexte social plus global de stigmatisation et d'hostilité envers les minorités racialisées ou ethnicisées, souligne la même enquête.

En complément des questions relatives aux discriminations, l'enquête enregistre l'expérience directe de racisme en demandant aux enquêtés s'ils ont été au cours de leur vie "la cible d'insultes, de propos ou d'attitudes racistes en France métropolitaine" et, lorsque cela ne leur est pas arrivé, s'ils pensent que cela pourrait se produire.

Comme pour les discriminations, les immigrés déclarent un peu moins souvent que les descendants d'immigrés une expérience raciste au cours de leur vie (32% contre 36%). Les écarts entre immigrés et descendants sont particulièrement prononcés pour les originaires d'Asie du Sud-Est et de Turquie, et dans une moindre mesure pour les originaires du Maghreb.

La couleur de peau, puis l'origine et la religion, constituent les principales sources de stigmatisation qui exposent au racisme dans la société française.

Enfin, 16% des personnes de la population majoritaire déclarent avoir vécu une situation raciste et près de 40% parmi elles déclarent la couleur de peau comme motif probable de l'expérience raciste vécue.